

**En application d'une délégation du Comité Syndical**

**Séance du : 11 avril 2016**

03/2016

**L'an deux mille seize, le 11 avril 2016 à 17h30.**

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Syndicat Mixte, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

**Etaient présents :**

M. Georges MERIC,  
M. Gilbert HEBRARD,  
M. J-François PAGES,  
M. Guy BONDOUY,  
M. Jean-Marie PETIT,  
M. Etienne THIBAUT,  
M. Patrick DE PERIGNON,  
M. Robert LIGNERES,  
M. J-Pierre QUAGLIERI,  
Mme Cathy PUIG,  
M. Bertrand GELI,  
M. Bernard BARJOU,  
M. Louis PALOSSE.

En exercice : 24

Présents : 13

Procuration : 0

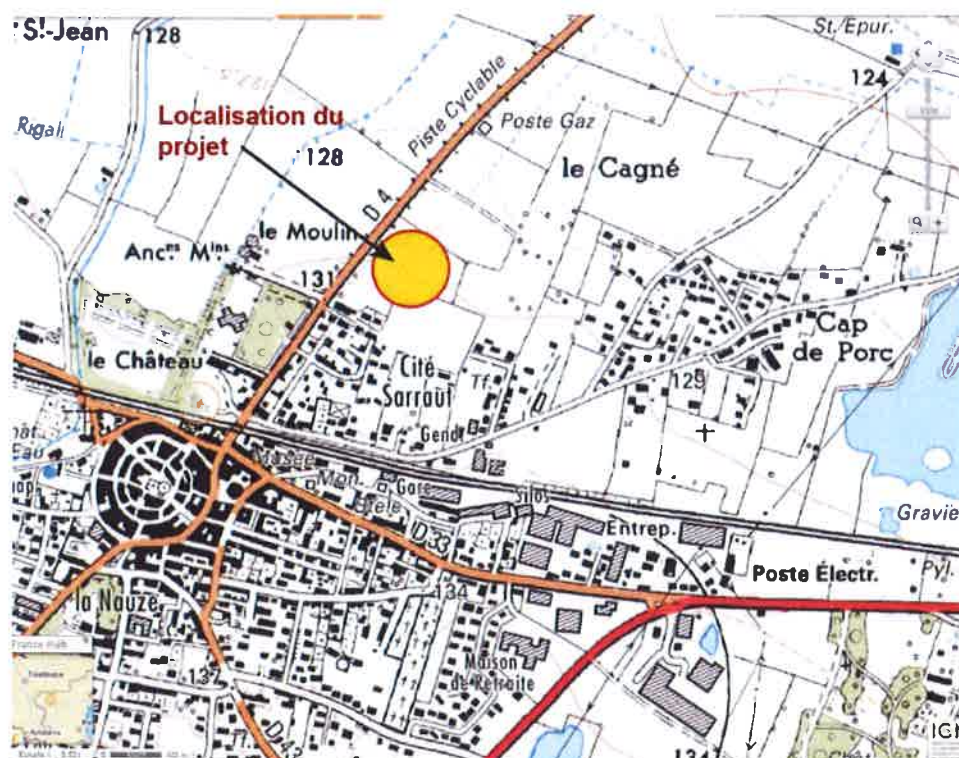
Nombre de votants : 13

## L'objet de la modification simplifiée du PLU :

La commune de Bram souhaite adapter son Plan Local d'Urbanisme par :  
la suppression d'un emplacement réservé et d'un espace boisé classé pour permettre la réalisation d'un projet de construction sur une partie de la zone ouverte à l'urbanisation future (2AUa).

Cette opération s'inscrit dans une opération d'aménagement d'ensemble et sera effectuée en plusieurs tranches.

La commune de BRAM souhaite aménager une partie de la zone ouverte à l'urbanisation « 2AUa » située au nord de la ville, en bordure de la route départementale D4, par la réalisation d'un programme immobilier proposé par un opérateur privé.



Une nouvelle organisation urbaine de la zone a été envisagée par la municipalité et par l'opérateur associé au projet.

Les outils mis en place lors de l'élaboration du PLU pour aménager cette zone doivent être supprimés. Ainsi, la modification simplifiée supprimera :

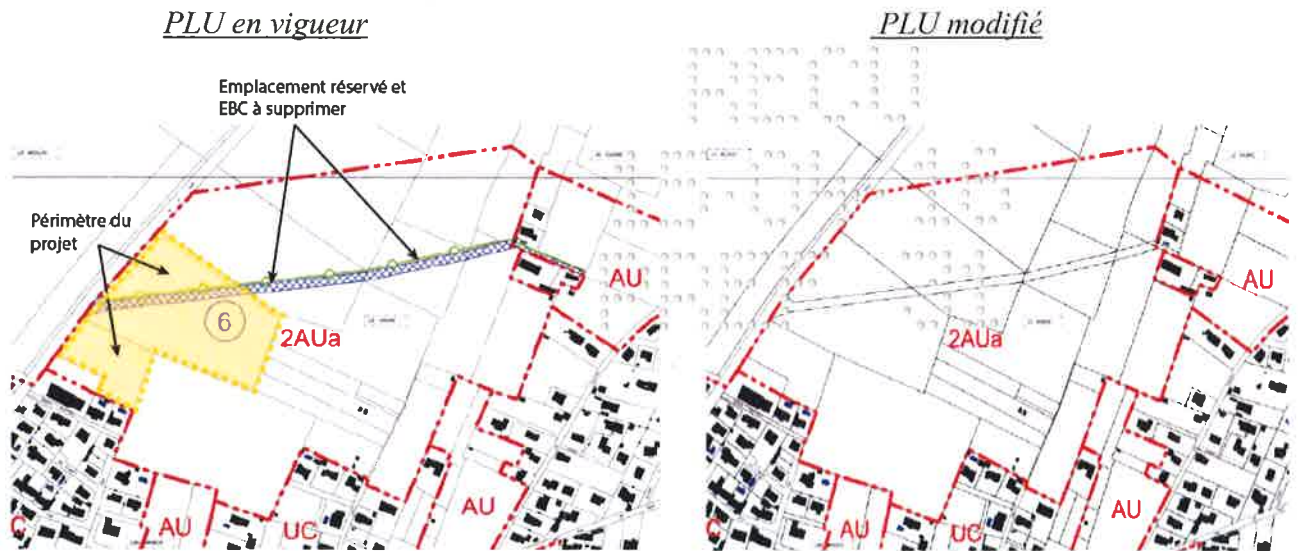
- L'emplacement réservé n°6, inscrit au PLU en vue d'aménager une future voie de desserte ;
- L'espace boisé classé à créer, rattaché à l'emplacement réservé n°6, qui était prévu initialement pour border cette voie par un alignement d'arbres de haute tige ;

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège du PETR : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr



Après débats, le Bureau Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de :

- 1°) – de **RENDRE** un avis général favorable sous recommandations de :
  - prévoir un accès de desserte ou de voirie futur avec le reste de la zone 2AUa afin que le projet ne reste pas en vase clôt ou en impasse.
  - transmettre le projet du porteur privé au PETR afin de connaître : le projet du porteur privé ainsi que la lisibilité d'ensemble de la zone 2AUa qui n'apparaît pas dans ce dossier / et de préciser si un EBC est prévu en remplacement dans la zone 2AUa ?
- 2°) – de **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- 3°) – de **NOTIFIER** la présente délibération à Madame le Maire de Bram, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Piège Lauragais Malepère, à Mr le Préfet de l'Aude et à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne.

Fait à Montferrand, le 11 avril 2016 à 17h30.

Le Président,

**Georges MERIC.**